

## Attestation - Non activité

A compléter par le SPF Finances – Contrôle des contributions directes (sociétés).

Le soussigné, Nom et Prénom .....

Fonction .....

Désignation et adresse du contrôle des sociétés .....

.....

certifie par la présente que :

Nom de la société : .....

Numéro d'entreprise : .....

Siège social : .....

n'a exercé aucune activité commerciale ou civile au cours de l'année (ou des années) civile(s) complète(s) :

.....

Remarque éventuelle :

.....

.....

.....

Sceau du bureau de contrôle :

Fait le ....., à .....

Signature

### La loi du 30 décembre 1992

Art 89 § 3. L'administration des contributions directes est tenue de fournir à chaque intéressé les informations et attestations requises pour l'application du présent chapitre, sans porter de frais en compte.

Art 92bis. Les sociétés qui au moyen d'une attestation délivrée par l'administration des contributions directes, peuvent prouver qu'elles n'ont exercé aucune activité commerciale ou civile pendant une ou plusieurs années civiles complètes ne sont pas redevables de la cotisation visée à l'article 91 pour les années concernées.

Référence de la circulaire du SPF Finances: Circ 06.05.99/1 (n° AFZ/98-0986 dd. 06.05.1999).